

MAIRIE DE COTTÉVRARD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 juin 2014 - Séance n°4

L'an deux mil quatorze, seize juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Fabrice GAMELIN, Catherine COLLET, Charles ROUSSIGNOL, Martine BIZET, Pierre ALEXANDRE, Franck ERNST, Dorothee AUBERT, EICHE-CRONENBERGER Elizabeth, Dominique POTHIN

Était excusée : madame Marie-Odile SIMOTTEL,

Était absent : néant

Madame Dominique POTHIN a été élue secrétaire de séance.

Date de Convocation : 05/06/2014 Date d'affichage : 05/06/2014

Nbre de Conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Après lecture du compte rendu de la réunion du 24 avril 2014, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

I. Convention avec l'association entre Caux et Bray

Monsieur le Maire donne lecture du renouvellement de la convention proposée par l'association entre Caux et Bray avec une participation de 0.75€/habitant et par an pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention avec l'association entre Caux et Bray et autorise monsieur le Maire à signer le dit document administratif.

II. Nomination des membres de la CC Impôts Directs

Afin que la Direction des Finances Publiques établisse la liste des 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants de la Commission Communale des Impôts Direct de Cottévrard, monsieur le Maire propose la liste suivante :

Titulaires :

- M. Hubert PAUMIER
- Mme Colette ANCELLE
- Mme Geneviève BOUTLEUX
- M. Yves BOSVAL
- Mme Catherine VATINEL
- M. Jean-Claude HAUTECOEUR
- M. Gille COLLET
- M. Laurent OTT
- M. Baptiste JULY
- M. Jacques ROZE
- M. Emmanuel GULBERT (hors commune : Bosc Bérenger)
- M. Patrick VALLEE (hors commune : Grigneuseville)

Suppléants :

- Mme Karine ANCELIN
- Jean-Luc CRAMILLY
- Stéphanie LEFEBVRE
- Mme Lucette GAMELIN
- M. Jean-Claude SIMOTTEL
- M. Gilbert LEGER
- M. Antoine PAUMIER
- Mme Nadège HUMBERT
- M. Mathieu LENOIS
- M. Ludovic BOCQUET
- M. Aurélien BOSVAL (hors commune : Bosc Bérenger)
- Mme Annabelle LEGRAS (hors commune : Bosc le Hard)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de monsieur le Maire ci-dessus.

III. Elections sénatoriales

Le vote est reporté au 20 juin 2014.

IV. Réhabilitation de la STEP : mission complémentaire de l'AMO

Monsieur le Maire précise que suite à la réunion du mois de mai dernier avec les services du SATESE et de la Police de l'eau plusieurs informations ont été données :

- Disfonctionnement de la station depuis 2007
- Des Permis de construire n'auraient pas dû être autorisés
- Analyse d'eau en sortie à faire en 2014

V. Budget SPAC : remboursement de factures

Monsieur le Maire précise qu'au compte 673 du BP 2014 SPAC, il a été inscrit 200€ pour rembourser un trop versé des factures d'assainissement aux abonnés. Cette somme n'est pas suffisante, il manque 100€.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire la décision modificative suivante :

Chap 011	cpte 615 entretien et réparation	-100€
Chap 67	cpte 673 titres annulés sur ex. antérieur	+100€

VI. Eclairage Public – rue des Anémones

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro Projet-EP-2013-0-76188-1960 et désigné 37ème tranche d'Éclairage Public dont le montant prévisionnel s'élève à 11 740.75 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 5 850.74 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le projet cité ci-dessus ;

- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2014 pour un montant de 5 850.74€ T.T.C. dont 1 924.07€ de T.V.A. récupérable ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ;

VII. Dissolution du Comité des Fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de dissolution du Comité des Fêtes en date du 27 avril 2014.

En réponse monsieur le Maire a rappelé au Comité des Fêtes les articles des statuts et a demandé les comptes rendus des assemblées générales et la présentation des comptes et de l'actif de l'association.

Ce jour, M. Didier TESTELIN, président du Comité des Fêtes a déposé un chèque d'un montant de 1059.78€ sans justificatif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de réceptionner ce chèque et décide de le retourner avec une demande de pièces justificatives accompagnant ce versement en lettre RAR.

VIII. Subventions aux associations

- Association d'entraide et de lutte contre la faim du canton de Bellescote

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le virement de crédit suivant pour abonder le compte 657485 de 1€ supplémentaire :

Chap 65	Cpte 655404	Participation SBVSVS	- 1€
Chap 65	Cpte 657485	Ass lutte faim BLH	+1€

- Club des Anémones

Après concertation avec les représentants du Club des Anémones, Mme Catherine COLLET propose d'attribuer une subvention de 400€ et de laisser à la charge de la commune l'achat des articles du colis de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de prévoir les crédits nécessaires pour l'achat des articles du colis de Noël et de verser une subvention de 400€ au Club des Anémones en inscrivant au BP 2014 le transfert de crédit suivant :

Chap 65	Cpte 658	Charges diverses	- 400€
Chap 65	Cpte 657481	Club des Anémones	+ 400€

VIII. Délégation pour réception des plis de la Poste

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à donner délégation à mesdames Dorothee AUBERT et Elizabeth EICHE-CRONENBERGER et monsieur Charles ROUSSIGNOL pour la réception des plis de la Poste en son absence.

IX. Réserves Incendies

Monsieur le Maire explique qu'à la visite de CIS de Bosc le Hard courant mai une visite des bouches incendies révèle plusieurs dysfonctionnements et d'absences pour couvrir tout le périmètre de la commune.

Pour répondre au plus urgent, monsieur le Maire propose qu'une demande de bouche incendie auprès de l'école soit faite.

X. Défibrillateur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à faire la demande d'un défibrillateur auprès du Département.

XI. Création du site internet

Madame EICHE-CRONENBERGER mettra en place un cahier des charges définissant les caractéristiques du futur site internet de la commune.

XII. Correspondant ErDF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Charles ROUSSIGNOL Correspondant Intempéries ErDF titulaire et M. Jean-Claude HAUTECOEUR Correspondant Intempéries suppléant de la commune.

XIII. Noël des enfants

Le conseil municipal décide de fonctionner comme les années passées en invitant les familles des enfants de 0 à 11 ans, avec un coupon réponse, à participer à un après-midi avec spectacle, goûter et distribution d'un jouet et bonbons.

XIV. Questions diverses

- **Fond Solidarité Logement :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer au Fond Solidarité Logement du Département.

- **Correspondant Défense**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Fabrice GAMELIN Correspondant Défense.

- **Maisons Fleuries**

L'organisation du concours de maisons fleuries sera organisée suite au renouvellement du Comité des Fêtes.

- **Plan cadastral**

L'AMO CAD'EN a besoin de travailler avec des plans de la commune sous forme . Pour se faire CAD'EN demande de mandater le Conseil Régional pour la réalisation de ces plans.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander la réalisation de plans de Cottévrard à l'Institut Géographique National.

• **Inscription du chemin du Bois de la Motte au PDESI**

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- 1) accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée, des chemins ruraux suivants, reportés sur le cadre ci-annexée

Noms ou n° du chemin rural	Section cadastrale	N° de parcelle
Chemin du Bois de la Motte	ZO	6 et 11

- 2) s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier)
- 3) s'engage également à proposer un itinéraire de substitution, chemin de Bertramesnil, en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- 4) s'engage à conserver leur caractère public,
- 5) prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription eu PDESI.

• **Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire signale qu'en raison de la dissolution du Comité des Fêtes actuel, il sera demandé aux habitants des volontaires pour le renouvellement des membres.

- Un rappel des us et coutumes de bon voisinage sera fait avant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.